

Quand s'arrêteront les apprentis sorciers?

Paris, le 12 octobre 2011

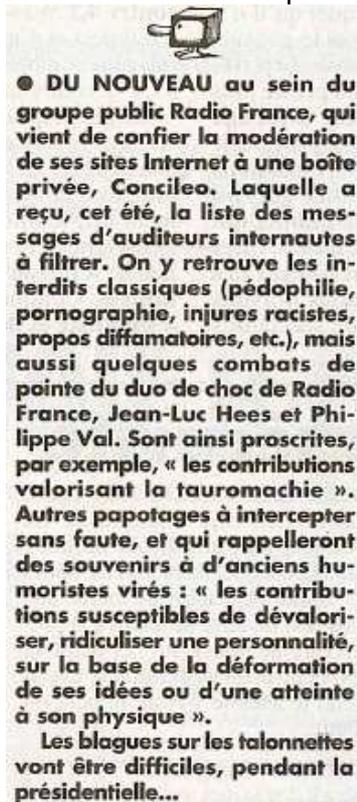
Radio France a choisi de confier la « modération » de ses sites internet à une société extérieure.

Les messages des auditeurs (tout comme les réponses des journalistes et des producteurs) ne peuvent apparaître sur les sites sans avoir été lus préalablement et acceptés par la société « Concileo ».

Un « cahier des charges » a été défini. Le génial directeur de France Inter a mis sa patte à cette entreprise de censure et d'infantilisation des collaborateurs de Radio France.

SUD Radio France refuse que le nécessaire et riche débat suscité par les contenus, produits et diffusés, par Radio France, passe par le filtre et la censure d'un organisme extérieur.

Le Canard enchaîné en parle :



Depuis toujours, journalistes et producteurs ont assuré et assumé le dialogue par internet avec les auditeurs. En cas de problème, le médiateur de Radio France était chargé d'arbitrer et de régler d'éventuels conflits.

Que s'est-il passé pour justifier le remplacement de cette chaîne de responsabilités par une société extérieure, soudain érigée en Big Brother des professionnels de la radio ?

Confier à des intervenants privés, la supervision, pour ne pas dire la surveillance, de ces échanges, ne peut être interprété par les personnels des radios que comme une marque de défiance à leur égard.

Infantilisation, au mieux : seront, par exemple, rejetées : les « contributions soulignant une faute d'orthographe dans un article » (mais « Concileo » s'engage à prévenir Radio France...).

Surveillance, au pire : le directeur de France Inter en profite pour couper la parole :

- à ceux qui l'énervent :

◦ seront refusées : « les contributions susceptibles de dévaloriser, ridiculiser une personnalité sur la base de la déformation des idées ou d'une atteinte à son physique » ...

- à ceux qui ne partagent pas ses obsessions :

◦ seront refusées « les contributions valorisant la tauromachie ».

Pour France Inter, une radio aseptisée? Débarrassée de ses trublions? Nettoyée de ce qui dérange Philippe Val?

Tout ce dispositif délirant s'est élaboré sans la moindre concertation, sans le moindre débat avec l'ensemble des collaborateurs concernés, pas plus au sein du Comité Central d'entreprise que des Comités d'établissement.

Aux dernières nouvelles, il est dit aux producteurs et journalistes qu'ils pourront reprendre la main quand ils le souhaiteront. En est-on certain ?

La Direction peut en effet espérer que, débordées de travail et en sous effectifs, les équipes seront soulagées d'abandonner à Concileo la gestion de ce qui était à la base de leur relation de confiance avec leurs auditeurs.

Que fait le médiateur de Radio France qui semblait si préoccupé par les questions de déontologie et d'indépendance, et qui, aujourd'hui, cautionne ce système de formatage méprisant l'intelligence collective ?

Par ailleurs, quelle procédure d'appel d'offre a été mise en place ?

SUD Radio France demande solennellement à la Direction de Radio France de renoncer à ce dispositif.

L'entreprise doit donner à ses collaborateurs les moyens d'exercer leurs prérogatives éditoriales afin de garantir, en interne, une modération experte, la seule susceptible d'enrichir le contact indispensable avec les auditeurs.

Une fois réintégrée à Radio France la modération des sites Internet, SUD Radio France demande, une nouvelle fois, que la question du multimédia rompe avec la politique des « moyens du bord et de la bonne volonté », au profit d'une stratégie concertée et ambitieuse.